

Commissariat aux langues officielles

Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

Comme l'exige la [*Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences*](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Il donne également une explication des écarts par rapport à l'exercice précédent dans chacune de ces catégories.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas les renseignements non divulgués en vertu de la [*Loi sur l'accès à l'information*](#) ou de la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les ministères et agences fédéraux appuient pour la plupart directement le mandat ministériel et les priorités gouvernementales.

Afin de remplir son mandat efficacement, le commissaire aux langues officielles, avec l'appui du Commissariat, veille à la mise en œuvre intégrale de la [*Loi sur les langues officielles*](#), [*protège*](#) les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et [*fait la promotion*](#) de la dualité linguistique et du bilinguisme au Canada.

Le [*Commissariat*](#) s'efforce d'accomplir ce mandat en exerçant activités qui sensibilisent les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles* afin qu'ils fassent de la dualité linguistique un élément important du leadership. Ces activités ont également pour but de promouvoir auprès des deux communautés de langue officielle du Canada la valeur de la dualité linguistique comme étant un des facteurs clés de l'identité canadienne, et d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de favoriser leur développement et leur épanouissement.

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Commissariat aux langues officielles sont résumées ci-dessous :

Catégorie de dépense	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (a)	Dépenses pour l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2011 (b)	Écart (a – b)
	(en milliers de dollars)		
Voyages – Fonctionnaires	375	405	(30)
Voyages – Non-fonctionnaires	32	10	22
Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre	s. o.	s. o.	s. o.
Total des dépenses de voyages	407	415	(8)
Accueil	44	50	(6)
Frais de participation aux conférences	5	5	0
TOTAL	456	470	(14)

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

VOYAGES :

A. **Fonctionnaires** : Comparées à l'exercice 2010-2011, les dépenses de voyages des fonctionnaires du Commissariat ont diminué, principalement en raison de ce qui suit :

- Des mesures ont été prises afin de réduire les coûts en favorisant notamment l'utilisation de téléconférences/vidéoconférences;
- Par souci d'optimisation des ressources, le commissaire a adopté une nouvelle pratique qui consiste à effectuer tous ses déplacements en avion, en classe économique, même lorsqu'il s'agit de voyages internationaux.

B. **Non-fonctionnaires** : Comparées à l'exercice 2010-2011, les dépenses de voyages des non-fonctionnaires du Commissariat ont augmenté puisque le Commissariat a tenu, en novembre 2011, un forum de discussion sur les liens entre la dualité linguistique et la diversité culturelle. Des participants travaillant à l'extérieur du Commissariat y avaient été

conviés pour que le Commissariat puisse avancer, par l'entremise de la recherche active, dans sa compréhension de la relation entre la diversité culturelle et la dualité linguistique.

ACCUEIL : Comparées à l'exercice 2010-2011, les dépenses d'accueil du Commissariat ont diminué, principalement en raison des efforts déployés pour réduire le coût des activités d'accueil de l'ensemble du Commissariat.

FRAIS DE PARTICIPATION AUX CONFÉRENCES : Comparés à l'exercice 2010-2011, les frais de participation aux conférences du Commissariat sont demeurés stables.